

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 602

DU 20 AVRIL 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



COMITE DE DIRECTION

Réunion du jeudi 13 avril 2023

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

.....
Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - BOURGEOIS - CICERON –COCHARD – DA CUNHA VELOSO - ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - NASRI - TRUWANT– SCELLIER - SOZET - VACHETTA

Excusés : MM. BUOSI – CHASSIGNEU – MONTMAYEUR

Absent : M. HESNI

Assistent: MME DA ROCHA – MM. BENLAHRACHE - CARRETERO - SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation CD du 2 mars
2. Courriers divers
3. Compte rendu conseil de ligue du 1^{er} avril
4. Résultats finale départementale Festival U13
5. Désignations lieux de différentes compétitions
6. AG ligue 24 juin
7. AG district 30 juin
8. Reforme championnats jeunes
9. Partenariat avec LSD
10. Questions Diverses

Séance ouverte à 18H30

Le Président salue le Comité et souhaite la bienvenue à Mehdi Benlahrache, nouveau salarié du District en tant qu'éducateur sportif. M. Benlahrache fait alors une brève présentation de son parcours et de ses missions au sein du District.

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 2 mars 2023

T. Truwant informe de la date du label pour le FC2A : 18 avril, date encore non connue lors du dernier Comité.

Il n'y a pas d'observations, le PV du Comité du 2 mars est approuvé à l'unanimité.

2- Courriers et informations diverses

Courriers

- Invitation du club de Vallée du Guiers à sa remise de label le 24 avril 2023 à 19h00
Représenteront le District : Mme Brault - MM Boulord – Giroud/Garampon - Vachetta
- Invitation du club de GFVD à son Tournoi senior Féminin le 10 juin 2023 à partir de 18h à Pont de Beauvoisin.
Représenteront le District MM. Issartel et Truwant

Invitation de Monsieur le Maire de Valencin à l'inauguration du complexe sportif le 1^{er} juillet à 11h. Représenteront le District MM. Ciceron et H. Giroud/Garampon. Invitation sera communiquée à M. Chassigneu

- Courrier de M. Navarro, demande de candidature pour être observateur d'arbitres. Transmis à la CDA.
- Mail de la FFF concernant les bons essence encore non utilisés. Le Président liste une 20aine de clubs dans ce cas. (bons à utiliser avant fin juin)
- Lecture d'un courrier de la Tour St Clair adressé à la FFF, au ministère des sports ... demandant la dissolution de la FFF devant la situation glauque et inadmissible de celle-ci.
- Courrier du responsable de secteur foot animation de la Tour St Clair adressé au Bureau du District concernant les dérives de certains clubs ne respectant pas les règlements du foot animation. Tournois non conformes ...

Un débat s'ouvre sur ce sujet. Nous restons dans l'attente de décisions des instances supérieures. Il est néanmoins décidé que si nous avons connaissance de compétitions organisées par des clubs ne respectant pas les RG de la FFF, ces clubs ne seront retenus à aucune des organisations proposées par le District, (finales de coupes etc...)

- Courrier de Varese concernant une notification de la commission d'Appel
Lu et noté.

- Courrier de Robert N. arbitre, mécontente de l'accompagnement qu'elle a pu avoir sur son parcours de jeune arbitre, de l'aspect solitaire de la pratique, souhaite arrêter l'arbitrage.
- Courrier de la FFF proposant une enquête sur les pratiques RSO des Ligues et des Districts
- Courrier de la FFF : lancement de l'outil « ressenti » des arbitres. Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :
 - Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc) ?
 - Avez-vous eu peur pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc) ?
 Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.

Les données récoltées permettront de dresser une cartographie du climat des rencontres par équipe, club, compétition, district et ligue et ainsi identifier les bons et mauvais élèves afin d'imaginer des plans d'actions concrets permettant d'améliorer les conditions d'exercice des arbitres amateurs.

- Les bilans des labels ligue 2022-2023 vont se dérouler les 2 et 4 mai à la Ligue.

Informations diverses :

- **Remise des écussons arbitres le 27 avril à 19h au District :**

La liste des arbitres stagiaires suivante est à valider par le Comité :

Arbitres Seniors (D5) :

BADIN Samuel - BRUNEL Emilien – BUCHET Kevin - GUERRIER Sébastien - KANDA Guerschom - RIBEYRON Aurélien.

JAD Stagiaires :

AUGUSTO Loan - BENGUESMIA Noredine – BEGEY Elise - BIREM Badis – BORAN Selim Mikail - DELMAS Elian - FERLET Maxence – KARACA Semih – KOCH Johanna – LACROIX FELIX Timothé - MICHALLAT Baptiste - NOEL Joris – PARIS Malo – PARVEDY Melinda – PERRIN Thomas

La liste est validée à l'unanimité

- **Dates évènementiel :**

T. Truwant informe des dates retenues :

- Challenge Claude Montpied : le mercredi 14 juin au District
- Remise des médailles : vendredi 16 juin au District
- Challenge sportivité seniors : en attente de réponse du Conseil départemental mais devrait normalement se dérouler semaine 23, du 5 au 10 juin.

- **Péréquation :**

Intervention de F. Ciceron : pour la D1 étant donné qu'il n'y a qu'1 seul arbitre sur la seconde phase, nous avons suspendu la péréquation, à présent nous allons repartir sur une péréquation avec les mêmes montants que la D2

- **Dons aux œuvres :**

Intervention de F. Ciceron qui explique les changements dès cette saison : les barèmes kilométriques seront les mêmes que pour les salariés, ils s'appliquent en fonction de la puissance du véhicule, il faudra fournir la photocopie de la carte grise du véhicule.

Le Président précise que les formulaires devront être retournés au service comptabilité du District pour le 20 mai au plus tard. Au-delà ils ne seront plus pris en compte.

3- Compte rendu du conseil de ligue du 1^{er} avril

Présentation détaillée par Fabien Ciceron des points suivants :

Concernant les différents Comex de la FFF : Officialisation d'Hervé Renard et Plan de développement du football féminin

La Ligue :

- Travaux de Tola Vologe
- Point Licence : + 4.23 % avec 264 370 licenciés qui pourrait être atteint. Toutes les catégories sont en évolution positive mais en baisse sur les nouvelles licences.
- Journée des bénévoles
- Commission de ligue « club lieu de vie » : Chrystèle Raclet est nommée représentante au niveau de l'académie de Grenoble
- Finale Coupe U13 Nationale à Capbreton les 2 et 3 juin
- Opération Mixité
- Finances
- Compétitions, Finale de Coupe Futsal à La Rochette.
- Gouvernance de la FFF :

Les présidents de ligue proposent une répartition mais cela va certainement se décider à 1/3 instance, 1/3 Clubs, 1/3 Clubs pro

Question de répartition des voix entre les ligues et les districts sur le 1/3 des instances : mais les Districts ne sont plus d'accord et veulent 1 voix par instance (tous les districts auraient la même voix) : ce qui ferait une répartition de 80% pour les districts et 20% pour les ligues

La répartition choisie sera à faire valider par le ministère des sports. Ce mode de fonctionnement ne serait que tous les 4 ans lors des assemblées fédérales électorales et les clubs voteraient par voix électronique avec 1 vote ouvert une semaine avant l'AG.

La répartition proposée sera votée au mois de Juin en AG fédérale

- Diplômes :

France Compétence a retoqué l'agrément sur les BMF et BEF qui ne sont plus reconnus au niveau emploi professionnel :

Les diplômes ne sont plus reconnus par l'Etat à partir du 19 Mai et ne seront plus subventionnés par les organismes tel que l'AFDAS

Plus le droit de travailler contre rémunération avec ces diplômes

La FFF va tenter de faire maintenir au moins le BEF.

- Plan arbitrage :

Partir sur 1 Poste ambassadeur : Isère Loire et Rhône avec un poste basé à Lyon. Un Candidat CTDA a été reçu par la Loire Jean Baptiste Chandelier qui correspondrait au poste. Cette personne représentait Heyrieux au niveau de l'arbitrage.

1 Poste sur l'Auvergne.

4- Résultats Finale Départementale Festival u13

Les qualifiés :

Garçons : Moirans – Eybens

Filles : Grenoble – Eybens

5- Désignations lieux de différentes compétitions

CANDIDATURES RETENUES AUX FINALES DE COUPES 2022-2023

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE ET VETERANS	VALIDATION CD
2 JUIN 2023	VALLEE DE LA GRESSE

JEUNES MASCULIN -FEMININ	VALIDATION CD
3 JUIN 2023	MOS3R FC

SENIORS MASCULIN -FEMININ	VALIDATION CD
4 JUIN 2023	ST QUENTIN FALLAVIER

**CANDIDATURES RETENUES A LA JOURNEE NATIONALE
DES DEBUTANTS 2022-2023**

10 JUIN 2023

Secteur	Site d'accueil U7	Site d'accueil U9
BASSE-ISERE	CESSIEU	ST QUENTIN FALLAVIER
BIEVRE VALLOIRE	ST SIMEON DE BRESSIEUX	CHATON ESTRABLIN
ST MARCELLIN	US LA MURETTE	RIVES SP.
VOIRON		
LA MURE	GF 38 (STADE DES ALPES)	NOTRE DAME DE MESSAGE
GRENOBLE-FONTAINE		
PONTCHARRA	JARRIE CHAMP	CLAIX FOOTBALL

6- AG ligue 24 juin à CURNON

Le Président fait un tour de table et liste les représentants disponibles pour l'AG de ligue du 24 juin.

Liste de la délégation à l'AG de ligue :

GIROUD-GARAMPON HERVE (PRESIDENT)
 CICERON FABIEN
 MALLET MARC
 BOULORD JEAN MARC
 TRUWANT THIERRY
 FERRER BRIGITTE – club : LCA FOOT
 MONTMAYEUR MARC
 ISSARTEL JACQUES
 MAZZOLENI LAURENT
 COCHARD JEAN LUC
 HESNI MOHAMMED

7- AG District

Le Président se désole du manque de candidatures.

Le cahier des charges a été demandé par 2 ou 3 clubs mais sans suite.

Précise qu'il faudra se positionner très rapidement sur la date de l'AG de la saison prochaine car les municipalités sont très rapidement saisies par d'autres activités sportives.

Une seule et unique possibilité à ce jour (sous réserve de l'accord de sa municipalité) : Le Touvet

8- Projet de réaménagement des championnat U15 et U17

Le projet a été proposé lors du dernier Comité de Direction appelant 3 solutions qui devaient être étudiées par chaque membre du CD afin d'être débattues et votées lors de ce présent CD.

La proposition suivante a été adoptée à la majorité :

Solution 1 :

1ere phase

U15 :

D2 : 5 poules de 6 équipes en match AR, soit 10 journées

D3 : X poules de 5 à 6 équipes en match AR

Au niveau des dates on ne peut prévoir que 2 tours de coupe, car il faut prendre en compte une date à neutraliser pour la commission technique et les détecteurs.

2eme phase

4 poules de 6 équipes en match aller-retour avec les 3 premiers des poules de D2 1ere phase, les premiers de D3 phase 1 et pour compléter les meilleurs 4eme de D2 ou les meilleurs seconds de D3.

U17 :

D2 : 4 poules de 6 équipes en match AR, soit 10 journées

D3 : X poules de 5 à 6 équipes en match AR

Au niveau des dates on ne peut prévoir que 2 tours de coupe, car il faut prendre en compte une date à neutraliser pour la commission technique et les détecteurs.

2eme phase

4 poules de 6 équipes en match aller-retour avec les 3 premiers des poules de D2 1ere phase, les premiers de D3 phase 1 et pour compléter les meilleurs 4eme de D2 ou les meilleurs seconds de D3.

9- Partenariat avec LSD (Le sport dauphinois)

Site : <https://lesportdauphinois.com>

Le Président informe avoir reçu les deux personnes qui gèrent le site « le sport dauphinois » qui lui ont fait la proposition de filmer nos finales de Coupes Isère Seniors : Coupe Fabrice Marchiol et Lucien Gros Balthazard et que ces diffusions passent en direct le 4 juin. Le Président estime que ça donnerait une visibilité sur nos coupes. La contre partie financière pourrait être financée par des partenaires qui verraient leur pub défiler sur un bandeau publicitaire au bas de la diffusion des matchs.

En outre LSD propose en sus de filmer l'an prochain un tirage de Coupe au District.
La proposition est validée par le Comité de Direction en charge de trouver des sponsors.

10 – Questions diverses

- R.Nasri interroge sur le nombre d'arbitre D1 que l'on a par rapport à la refonte du championnat

Actuellement nous avons 20 arbitres D1, le nombre est donc adéquat pour 2 poules de 12, nous passons à 1 seule poule de 12 quid du nombre d'arbitres ?

Le Président informe que la CDA a pris hier lors de sa réunion la décision de ramener le nombre à 16 la saison prochaine et à 14 la saison suivante.

- J. Issartel : Attitude des éducateurs et parents du club de Seyssins suite au résultat du challenge U13 garçons.

Le Président informe s'être entretenu avec le Président du club qui n'était pas au courant car absent ce jour là.

Le Problème est lié à une mauvaise compréhension du règlement du festival U13.

Les saisons prochaines il faudra améliorer la communication à ce sujet, par le rappel du règlement avant le début de la compétition, par le biais d'affiches et divers autres moyens de communication.

- Intervention de M. Scellier demande intervenants pour le PEF

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 21h00

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth DA ROCHA
Secrétaire de séance



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 avril 2023

Procès-Verbal N° 602

l'équipe s'agrandit



Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Mehdi au sein de notre équipe Technique.

Mehdi Benlahrache , 29 ans, salarié du District depuis le 1er avril 2023, intègre le poste d'éducateur sportif.

Educateur depuis 15 ans sur toutes les catégories

Il a connu 3 clubs : Formafoot Bièvre Valloire, FC Côte St André et Olympique Salaise Rhodia

Membre de la Commission Technique depuis 6 ans, et titulaire d'un BPJEPS Sports Collectifs « Football » et d'un BEF.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Promotion médailles District 2023

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 20 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 10 au 16 avril 2023

RO-CLAIX 2	D4
THODURE 2	D5
LA MOTTE SERVOLEX	FEMA11D1
MOIRANS	FEMA11D1

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 13 au 15 avril 2023

ST ANDRE LE GAZ	U13D4
VILLENEUVE	U13D4
BAJATIERE	U13D4
MONESTIER	U13D3
ASPTT CORPOS	SA8ENTD2
ST MARTIN D'HERES	SA8ENTD1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 15 et 16 avril 2023

Voir PV 602 de la Commission FMI

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 avril 2023

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 mai 2023

515259 U.S.C AIGUEBELLE

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

533035 AJAT VILLENEUVE (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 18 AVRIL 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°602

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISSAN Ludovic, AKYUREK Mustafa

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril, VAGNEUX Luc

A TOUS LES ARBITRES

Penser au renouvellement de votre dossier médical pour la saison 2023/2024

Voir les dates butoires pour le renvoi des documents ;

Penser à votre fiche de renseignement correctement remplie (Obligatoire).

Pas de fiches de renseignements : pas de désignations.

Dernier point . Demande de licence à renouveler par votre club d'affiliation ou via la ligue si vous êtes indépendant. (Date Butoire : Fin Aout.)

RAPPEL : REÇUS D'INDEMNITES D'ARBITRAGE

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation. Cette distance est calculée suivant les indications du guide MICHELIN (par la voie la plus rapide).

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique **ARBITRAGE**, puis **DOCS ARBITRES**, puis **INDEMNITES** et **FRAIS**, puis «**REÇU FRAIS ARBITRE**».

Si non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à la réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

TUTORATS

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en amputation pour toute correspondance)

Recapitulatif Tutorats reçus

- ARAUJO DA SILVA Sur YAHIA Mohamed (4/4).

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – Assistants	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

FC ECHIROLLES : Demande de désigner un de leur Jeune Arbitre au plus près :

La difficulté étant que beaucoup d'arbitres sont dans le même cas de figure, d'où la difficulté de pouvoir les désigner dans la banlieu Grenobloise.

DEMANDE D'ARBITRES

ST MARTIN D'URIAGE : 14/05/2023 (D4) : PAYS D'ALLEVARD / ST MARTIN D'URIAGE

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

COURRIERS ARBITRES

HALIME Hocine : Contacter directement le responsable des Observateurs pour vous mettre d'accord suivant vos disponibilités.

NYEBE Rossi : Indemnités non perçues du club de Sassenage lors de la rencontre : Pays Voironnais / Sassenage. Transmis au responsable pour relance.

NAVARRO Thierry : Candidature pour rejoindre le pôle Observateurs pour la saison 2023/2024.

Accord favorable de La CDA . Candidature transmise au prochain Comité Directeur pour Validation.

TOUBAL Lissan : **GLERAN Hugo** : Indisponible jusqu'en fin de saison : La CDA vous souhaite un prompt rétablissement.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 18 Avril 2023 à 18H

Procès-Verbal N°602

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Excusés :
Absents :

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**. Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre. Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Courriers reçus :

- St Martin d'Uriage : lu et noté
- Beaucroissant : lu et noté
- Pont de Claix : lu et noté
- USVO : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myff. Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

MODIFICATION DU 15 ET 16 AVRIL 2023

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE B	VILLENEUVE	VEZERONCE	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE A	GRESIVAUDAN	DEUX ROCHERS	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DEUX ROCHERS
SENIORS D3 POULE D	EYZIN ST SORLIN	MOS3R 3	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION

WEEK END DU 22 ET 23 AVRIL 2023

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D2 POULE HAUTE	CROLLES	GP BALMES LAUZES	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE A	VILLEFONTAINE	FC2A	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MARTIN D'HERES	ST MAURICE EXIL	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VEZERONCE	ESTRABLIN	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	NIVOLAS	ST GEORGES COMMIERS	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE A	DEUX ROCHERS	PONT DE CLAIX	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB DEUX ROCHERS
SENIORS D3 POULE A	BEAUCROISSANT	TURCS GRENOBLE	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB BEAUCROISSANT
SENIORS D5 POULE D	ASCOL 2	LAUZES 3	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB DE LAUZES
SENIORS D5 POULE E	AGNIN	ST QUENTIN FALLAVIER 2	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB DE ST QUENTIN



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 18 Avril 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 602

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Mai 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la
récidive club

SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la
date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Juin 2023**

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
15 Novembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC CHIRENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 6
Décembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
15 Novembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Février 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
8 MARS 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFoot ;
FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; JARRIE CHAMP

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2023**

BONUS MALUS

Le bonus-malus est à jour au PV numéro 602 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON reçues

Agnin F.C ; Bizones Es ; Bourgoin Asp ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les Avenieres O ; Moirans F-C ; Pays Allevard ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Saint Quentin Fallav ; ;Thodore U.S ; Voreppe

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 18 avril 2023

Procès-verbal n° 602

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant , Gerard Bouat,

Excusée : Elodie Diasparra

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la Commission des Règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de Discipline.

Rappel comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**

Catégorie Niveau et Poule

Merci

COURRIERS : GUC. ; UO ALBERTVILLE ; CLAIX ; MOIRANS ; PAYS VOIRONNAIS ; VEZERONCE HUERT ; LA MOTTE SERVOLEX ; GPT NIVOLAS /TOUR ST CLAIR ; ST SIMEON DE BRESSIEUX ; CHATTE, GAPS.

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet : 06 52 97 94 37

**TOUS LES MAILS EMANANTS D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS
PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE
DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT
PLUS TRAITES**

CHAMPIONNAT U 15

D1

J 11 du 22 Avril

G A P S – AIX

Se jouera à 14h00 stade de la Bridoire

D2

Poule B

J 8 du 22 Avril

G A P S 2 – AIX 2

Se jouera à 12h30 stade de la Bridoire

SENIORS à 8 D 2

Poule A

J 11 du 23 Avril

ST SIMEON DE BRESSIEUX / CHATTE

Se jouera à 11h30

U 13

La commission lance une réflexion sur la catégorie vis-à-vis de la gestion des plateaux

- Création plateau U 13F / U12 F et U11F / U10F
- Soit statuquo c'est-à-dire plateau U12F

Très prochainement un Google forme vous permettra de vous positionner la commission compte sur vos réponses.

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 18 Avril 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 602

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

COURRIER

CLAIX : Une réponse par mail vous a été faite

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 15 et 16 04/2023)

U 20 D2: Poule Haute BOZEL Mt JOVET AS
FEMININES A11 D1: Poule Unique CLAIX F

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même.**
Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 18 avril 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 602

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Match à jouer semaine du 24 au 27/04/2023

1/2 finale). Fasson 1 (D1) – Jarrie-Champ 1 (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 24 au 27/04/2023

J14. Rachais 2 – Métropolitains 1.

J14. Biliou 2 – St-Martin d'Uriage 1.

J14. St-Martin d'Hères 1 – Villeneuve 1.

J14. Jarrie-Champ 1 – Eybens 2 : match reporté au 08-11/05/2023.

J14. Fasson 1 – St-Georges-de-Commiers 2 : match reporté au 08-11/05/2023.

J10. St-Georges-de-Commiers 2 – Eybens 2 si match non joué semaine du 17-20/04/2023.

Matches à jouer semaine du 01 au 04/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J15. St-Martin d'Uriage 1 – Jarrie-champ 1.

J15. Métropolitains 1 – St-Martin d'Hères 1.

J15. Billeu 2 – St-Georges-de-Commiers 2.

J15. Fasson 1 – Rachais 2.

J15. Eybens 2 – Villeneuve 1.

Matchs reportés à jouer semaine du 08 au 11/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J11. Billeu 2 – Métropolitains 1.

J11. Villeneuve 1 – Rachais 2.

J14. Jarrie-Champ 1 – Eybens 2.

J14. Fasson 1 – St-Georges-de-Commiers 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, Phase 2, Poule Accession

Matchs à jouer semaine du 17 au 20/04/2023

J04. Poisat – Vallée de la Gresse 3.

J04. Tunisiens SMH 2 – Fontaine Les Îles.

J08. Ver Sau 3 – Rachais 3.

J08. St-Paul-de-Varces 2 – Deux Rochers 4.

Matchs à jouer semaine du 24 au 27/04/2023

J09. Deux Rochers 4 – Fontaine Les Îles.

J09. Rachais 3 – Tunisiens SMH 2.

J09. Vallée de la Gresse 3 – St-Paul-de-Varces 2.

J09. Poisat 1 – Ver Sau 3.

Matchs à jouer semaine du 01 au 04/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J10. Fontaine Les Îles 1 – Rachais 3

J10. St-Paul-de-Varces 2 – Poisat 1.

J10. Deux Rochers 4 – Vallée de la Gresse 3.

J10. Tunisiens SMH 2 – Ver Sau 3.

Matchs à jouer semaine du 08 au 11/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J04. Deux Rochers 4 – Rachais 3.

J04. Poisat 1 – Vallée de la Gresse 3.

J04. Tunisiens SMH 2 – Fontaine Les Îles.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, Phase 2, Poule Maintien

Matchs à jouer semaine du 24 au 27/04/2023

J09. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

J10. Champagnier Brié 2 – Vallée de la Gresse 4.

J11. CEA 1 Grenoble – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

J14. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Air Liquide 1.

Matchs à jouer semaine du 01 au 04/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J03. ASPTT 1 La Poste – Goncelin 1.

J03. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

J03. Air Liquide 1 – ASPTT 2 ST.

J03. CEA 1 Grenoble – Champagnier Brié 2.

Matchs à jouer semaine du 08 au 11/05/2023

(Lundi férié, match à inverser si nécessaire).

J04. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Vallée de la Gresse 4.

J04. Goncelin 1 – CEA 1 Grenoble.

J04. Champagnier Brié 2 – Air Liquide 1.

J04. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 AVRIL 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°602

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

FGL 38 : Lu et noté.
Futsal Club Isle d'Abeau : Lu et noté.

Finales de Coupe régionales Futsal U15/U18 :

Félicitations à nos 2 représentants :
Groupement Vézeronce - Huert - Dolomieu en U15 qui termine 4° sur 10.
Pays Voironnais Futsal en U18 qui termine 2° sur 8.

Info:

Toutes les rencontres en retard devront être jouées avant les 2 dernières journées de championnat.

Championnat Futsal 2022/2023:

D1 : 10° journée : S11 (14/03 au 19/03/23)
Futsal des Géants 2 / Espoir Futsal 38 : Reporté.
Pays voironnais Futsal / Futsal Voreppe 1 : Le jeudi 20/04/23 à 20h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

D1 : 11° journée : S12 (21/03 au 26/03/23)

Arbre de Vie / Futsall des Géants 2 : Le vendredi 05/05/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin).

D1 : 13° journée : S17 (25/04 au 30/04/23)

Espoir Futsal 38 / Mistral Grenoble FC 1 : Le samedi 29/04/23 à 17h00 (gymnase municipale, St alban de Roche).

Futsall des Géants 2 / Futsal Picasso : Le mercredi 26/04/23 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Arbre de Vie / Pays voironnais Futsal : Le vendredi 28/04/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin).

Exempt / Futsal Voreppe 1

D2 : 10° journée : S17 (25/04 au 30/04/23)

Futsal Pont de Claix 2 / Futsal Grand Lemps 38 : (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

D1 : 14° journée : S19 (09/05 au 14/05/23)

Futsal Picasso / Mistral Grenoble FC 1 : Le vendredi 12/05/23 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Voreppe 1 / Futsall des Géants 2 : Le dimanche 14/05/23 à 20h30 (gymnase l'Arcade Voreppe).

Pays voironnais Futsal / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 12/05/23 à 20h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Arbre de Vie / Exempt.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 18 AVRIL à 15 h 00

Procès-Verbal n° 602

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN,

Excusé :

ERRATUM

N°90 : U.S. CORBELIN 2 / F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU 2 : SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 9/04/2023.

COURRIER

Le club de FUTSAL ISLE D'ABEAU : art. 55.5 du statut du football diversifié de la F.F.F. :

" Les clubs de Futsal, de Football Loisir ou d'Entreprise ne peuvent évoluer dans les compétitions dites Libres.

Pour évoluer en foot libre, vous devez créer un nouveau club.

OUVERTURE DE DOSSIER PAR LA COMMISSION des REGLEMENTS

N°91 : SEYSSINET 2 / SASSENAGE 2 : U15 – D3 – POULE D – MATCH DU 25/03/2023.

Considérant ce qui suit :

- Le courrier de l'arbitre officiel de la rencontre précisant que le club recevant s'est trouvé dans l'impossibilité de présenter une tablette prête à fonctionner ou une feuille de match papier.
- La rencontre était prévue à 10 h 00 au stade de SEYSSINET.
- L'heure limite étant 10 h 15.
- Le club recevant a présenté une feuille papier à 10 h 34.

Par ces motifs, la C.R. dit match perdu par pénalité au club de SEYSSINET pour en reporter le bénéfice au club de SASSENAGE.

SEYSSINET 2 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

SASSENAGE 2 : (3 (trois) points, 3(trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°86 : RACHAIS / NIVOLAS : U15 – CHALLENGE A. DOMINGUEZ – ¼ de FINALE – MATCH DU 8/04/2023.

Le club de NIVOLAS a écrit sur la F.M.I. : "Je soussigné(e) ... dirigeant responsable du club C.S. NIVOLAS VERMELLE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT.S. DU RACHAIS, pour le motif suivant : des joueurs du club ENT.S. DU RACHAIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club de NIVOLAS a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 10/04/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de NIVOLAS, pour la dire recevable. (Joueurs brûlés).

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- Feuille de match F.M.I., U15- D1- POULE A match du 01/04/2023 : MOIRANS / RACHAIS reçue le mercredi 12/04/2023.
- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de RACHAIS évoluant en U15 – D1, - POULE A.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre MOIRANS a eu lieu le 01/04/2023.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°92 : A.L. ST MAURICE EXIL 2 / UNIFOOT 2 : SENIORS - D4 – POULE E – MATCH DU 16/04/2023.

Le club de a écrit sur la F.M.I. : " Je soussigné(e) BOUDIN TONY licence n° 1931152881 Capitaine du club AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)".

Le club de a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 17/04/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST MAURICE EXIL pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'UNIFOOT évoluant en D2, Poule C,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

1 joueur à 10 matchs, 1 joueur à 5 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°93 : VALLEE de la GRESSE / EYBENS 2 : U17 – D1 - POULE UNIQUE – MATCH DU 15/04/2023.

Le club de a écrit sur la F.M.I. : "Je soussigné(e) RAVIX ARNAUD licence n° 2508660478 Dirigeant responsable du club F.C. VALLEE DE LA GRESSE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O.C. D'EYBENS, pour le motif suivant : des joueurs du club O.C. D'EYBENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Le club de a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 17/04/2023.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DE LA GRESSE, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'EYBENS.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle en U18-R1 – POULE B, contre LYON la DUCHERE a eu lieu le 02/04/2023.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE D'APRES-MATCH

N°89 : CHIRENS 2 / U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 2 : SENIORS – CHALLENGE L. GROS BALTHAZARD – ¼ de FINALE – MATCH DU 09/04/2023.

Le club de CHIRENS a écrit le 11/04/2023 : " Selon l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF et article 22.2 des Règlements Généraux du District, je soussigné, ... du club FC CHIRENS, licence n° 25106940042, émet une réserve après match sur la rencontre N° 25787369 CHIRENS 2-USVO GRENOBLE 2 du Chal Seniors L Gros Balthazard/ Phase 1 du dimanche 9 avril 2023 sur l'ensemble des joueurs du club USVO GRENOBLE2 cités ci-dessous :

Licence n° 2588632765 - SANGARE Thora
Licence n° 2546822068 - AMDOUNI Mohamed
Licence n° 2545082196 - BEN HENDA Anis
Licence n° 2548395472 - HANOUN Marouan
Licence n° 9604081272 - DOUMI Aboubakr
Licence n° 2520525009 - MOULOUD Nassim
Licence n° 2543402139 - FOFANA Daouda

Licence n° 2543143443 - LUNDAZO Antonio
Licence n° 2543701086 - BARIM Hichem
Licence n° 2545090688 - GRAND Medhi
Licence n° 2546928506 - JEMILI Amine
Licence n° 2538661826 - BOULKROUNE Medhi
Licence n° 2547368347 - CHERNI Abdessatar
Licence n° 2525120537 - HAMOU Bachir

Pour motif suivant : Les joueurs étant entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée de l'équipe supérieure de son club, Rencontre Gières US2 - USVO GRENOBLE 1 du championnat Seniors D2 Poule C du Dimanche 2 avril 2023.

Aucun joueur ne peut participer au match du dimanche 8 avril 2023 étant donné que leur équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour".

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de CHIRENS, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE évoluant en D2 – POULE C.

- Le club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.

- La dernière rencontre officielle contre GIERES 2 a eu lieu le 02/04/2023.

- Sur cette feuille de match figure le nom du joueur Anis BEN HENDA, licence n°2545082196 (joueur n°2 lors de la dernière rencontre avec l'équipe 1 et joueur n°3 lors du match.)

Par ces motifs, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE pour en reporter le bénéfice au club de CHIRENS.

- CHIRENS qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 avril 2023

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 mai 2023

515259 U.S.C AIGUEBELLE

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

533035 AJAT VILLENEUVE (sous réserve d'encaissement)



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 18 avril 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°602

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Dan Marchal, Gilbert Reppelin.

Excusés : Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

MERCI POUR CHAQUE COURRIER OU MAIL ENVOYE A LA BOITE MAIL DE LA SPORTIVE DE PRECISER LA CATEGORIE, LA POULE ET L'HORAIRE DU MATCH.

U10 / U11

Pour le secteur Voiron Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

U13

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Match U15 D3 Poule D Seyssinet 2 / Sassenage du 25 Mars 2023.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, le dossier est transmis à la commission des règlements.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Courrier du club de BOZEL : Terrain inondé pour la rencontre contre Vallée de la Gresse, match à reprogrammer.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

VETERANS

Match de coupe secteur Nord Isère et Grenoble à jouer impérativement VENDREDI 21 AVRIL.

Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°602

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 28 avril 2023 au lundi 1 mai 2023

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 avril 2023

Plateau U8-U9

GF38/USVO/FC ÉCHIROLLES à 10h30

dimanche 30 avril 2023

Match U18 Féminin R1

GF38 2/FC BOURG PERONNAS à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 29 avril 2023

Match U15 D3

FC2A 2/FC DEUX ROCHERS 2 à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 29 avril 2023

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/AS BAJATIÈRE/AS FONTAINE à 10h30

Match U13 D4

AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL 2 à 13h30

Match U15 D2

AJA VILLENEUVE/US LA MURETTE 2 à 15h30

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL à 18h00

dimanche 30 avril 2023

Match Seniors D5

AJA VILLENEUVE 2/FC QUATRE MONTAGNES à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 29 avril 2023

Match U13 D4

AS BAJATIERE/GF38 4 à 14h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 avril 2023

Plateau U8-U9

FC2A/AC SEYSSINET/AMC POISAT à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 29 avril 2023

Plateau U8-U9

FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES/FC NOYAREY à 10h30

Plateau U11

FC MISTRAL 2/AS BAJATIÈRE/USVO à 12h00

Plateau U11

FC MISTRAL/ES MANIVAL/FC LA MURETTE à 12h00

Match U15 D3

FC MISTRAL/GF 38 Filles à 15h00

dimanche 30 avril 2023

Match Seniors D5

ASGD/CLAIX FOOT 2 à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/TUNISIENS SMH à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 avril 2023

Plateau U8-U9

US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÈRES/US SASSENAGE à 10h30

Match U15 D3

US ABBAYE/FC CROLLES 2 à 14h00

dimanche 30 avril 2023

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/FC SUD ISÈRE 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 30 avril 2023

Match U14 R1 GF38/O. VALENCE à 12h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 avril 2023

Match U17 D3 FC2A 2/US RO-CLAIX à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 29 avril 2023

Plateau U10

FC2A/GF38/FC ÉCHIROLLES à 10h30

Plateau U10

FC2A/FC ST MARTIN D'HÈRES 2/FC ÉCHIROLLES 2 à 10h30

Plateau U11

FC2A 2/US ABBAYE/OC EYBENS 2 à 12h30

Plateau U11
FC2A/ST GEORGES DE COMMIERS 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 12h30

Match U13 D3
FC2A 2/ES MANIVAL 2 à 14h00

Match U17 D1
FC2A/FC ST MARTIN D'HÈRES à 15h30

Match U20 D1
FC2A/GP VÉZERONCE HUERT DOLOMIEU à 18h00

dimanche 30 avril 2023

Match Seniors D3
ASIEG 2/FC DEUX ROCHERS à 12h30

Match Seniors D2
ASIEG/FC LAUZES à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 avril 2023

Plateau U11
GF38/FC SAINT MARTIN D'HÈRES/OC EYBENS à 10h30

Plateau U10
GF38 2/CS VOREPPE/FC MISTRAL à 10h30

Matchs U13 Critérium
GF38/FC CLUSES SCIONZIER à 13h00

Matchs U13 D1
GF38 2/USVO à 13h00

Match U18 R2
GF38/AS MISÉRIEUX TRÉVOUX à 16h00

dimanche 30 avril 2023

Match U15 R1
GF38/O. VALENCE à 12h00

Match Seniors D1
FC2A/FORMAFOOT BIÉVRE à 15h00

STADE ARGOGUES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 avril 2023

Plateau U10-U11
ASIEG/AC SEYSSINET/AS BAJATIÈRE à 10h30

Match U13 D2
GF38 3/AC SEYSSINET 2 à 13h00

Plateau U10-U11
GF38/ES MANIVAL 2/CS VOREPPE à 13h00

Match U17 D3
USVO 2/US SASSENAGE à 15h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 avril 2023

Plateau U6-U7

USVO/FC ST MARTIN D'HÈRES/AMC POISAT à 10h00

Plateau U10

USVO 3/OC EYBENS 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 12h00

Match U13 D3

USVO 4/FC SEYSSINS 2 à 12h00

Match U15 D3

USVO 2/AS GRÉSIVAUDAN à 14h00

Match U15 D1

USVO/GP VÉZERONCE HUERT DOLOMIEU à 16h00

Match U20 D1

USVO/FC BOURGOIN 2 à 18h00



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2023

Procès-verbal n° 602

Présents : M. VACHETTA, J. SABATINO, J. DA CUNHA VELOSO.

Excusés : F. NARDIN. C. FARRAT, D. FRANZIN.

Courrier club : Creys-Morestel : Erreur de la commission, vous êtes rétablie dans vos droits.

RECTIFICATIF :

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 28 FEVRIER 2023.

SANCTIONS APPLICABLE POUR LA SAISON 2023/2024.

AMENDE A REGLER AU MOIS DE MARS 2023.

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquant	Infraction	Amende
D1	AJAT VILLENEUVE	512948	1+21 ans et 1 Majeur	1+21 ans et 1 Majeur	2ème	240 €
D1	FC 2A	544456	1+21 ans et 1 Majeur	1 Majeur	1ère	120 €
D1	OL VILLEFONTAINE	581501	1+21 ans et 1 Majeur	1 Majeur	1ère	120 €
D1	US RUY MONTCEAU	534262	1+21 ans et 1 Majeur	1+21 ans et 1 Majeur	1ère	120 €
D2	FC COLLINES	553923	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D2	US RO CLAIX	581944	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D2	FC NOYAREY	528946	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D3	O LES AVENIERES	581188	1 Arb	1 Arb	1ère	50 €
D3	ENTENTE FOOT ETANGS	553368	1 Arb	1 Arb	1ère	50 €
D3	ST QUENTIN FALLAVIER	560979	1 Arb	1 Arb	1ère	50 €
D3	CS MIRIBEL	517998	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D3	US ST ANTOINE	525330	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D4	CASSOLARD PASSAGEOIS	552639	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D4	FC BOURG D'OISANS	526562	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €
D4	FC PAYS D'ALLEVARD	508634	1 Arb	1 Arb	2ème	100 €

Michel VACHETTA.



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 avril 2023

Procès-Verbal N°602

Président : Samuel BOURGEOIS

Rassemblement Inter-Districts U14F

Suite à plusieurs journées de stage de perfectionnement organisées par la Commission Technique du District, 16 joueuses (provenant de 11 clubs différents) ont représenté le District de l'Isère sur un rassemblement Inter-Districts le jeudi 13 avril 2023 à Lyon.

Sur cette journée, les filles ont effectué 4 matchs avec des contenus intéressants dans les intentions de jeu mises en place depuis plusieurs mois et des résultats encourageants pour le suivi de cette génération (défaite contre le Rhône mais victoires contre le Cantal, la Haute-Loire et la Savoie).

Les joueuses ont pu assister à une présentation du parcours régional & national PPF U14F et ont pu mesurer l'importance d'un état d'esprit irréprochable (vie en collectivité sur et en dehors du terrain – respect- investissement de chacune des joueuses) lorsque l'on fait partie du Projet de Performance Fédérale sur des stages.

Un grand merci à Astrid pour l'encadrement de cette journée et aux Elus de la Commission Féminines du District pour leur soutien auprès des joueuses.

Encadrement : HUGONNARD-ROCHE Jérémy – CTD DAP (Responsable de la Sélection)
BAULE Astrid – Membre de la Commission Technique Elargie



COMPTE RENDU CFF3 à Nord Dauphiné

30 - 31 Mars - 06 - 07 Avril 2023

Encadrement :

Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral)
Thibaut GAUTHERON (Educateur Sportif du District),
Mehdi BENLAHRACHE (Commission Technique).
Maxime CLAIN (Commission Technique),
Stéphane DOUBLET (Commission Technique),
Thomas DE TYCHEY (Commission Technique),
Yoann LASSALLE (Commission Technique),
Adrien Commandeur (Commission Technique Elargie)
Nathan BOURGUIGNON (Commission Technique Elargie)

Pour cette formation CFF3 délocalisée, 25 stagiaires ont suivi les 4 jours de formation CFF3 en lien avec les publics U17 - U20 et Séniors. La formation a eu lieu les 30 et 31 mars, 6 et 7 avril 2023.

Merci à la ville de St Georges d'Espéranche pour la mise à disposition de la salle associative ainsi qu'au club de l'Olympique Nord Dauphiné pour leur accueil et la mise à disposition de leurs infrastructures.

Cette formation CFF3 permettait aux stagiaires présents d'aborder les compétences nécessaires pour l'encadrement d'un public U17 - U19 et Séniors.

Pour la partie théorique, cette formation permettait de remettre en avant la connaissance du jeu, les compétences à développer et la connaissance du joueur. Certaines thématiques plus spécifiques à la formation venaient renforcer les connaissances des stagiaires : Préparation athlétique, l'animation d'une causerie, la préparation d'un projet de jeu et l'entraînement des coups de pieds arrêtés étaient des éléments forts des cours en salle.

Pour la partie pratique sur le terrain un premier temps était apprécié par les stagiaires concernant la mise en place d'une séance type pour les catégories concernés mise en place par l'encadrement. Une mise en pratique de la préparation athlétique a également été un temps fort pour les stagiaires. Enfin, la suite des parties terrains permettait aux stagiaires de s'expérimenter aux éléments vus en salle à travers différents passages pédagogiques permettant de mettre en lien la partie théorique avec la réalité du terrain et leur rôle d'éducateur / animateur.

La formation s'est déroulée dans un très bon état d'esprit, où les stagiaires ont pu faire part de leurs diverses expériences et situations connues dans leurs différents clubs. Le groupe s'est montré investi dans les passages pédagogiques, dynamique et pertinent dans les temps d'échange et de réflexion.

L'encadrement a su se montrer disponible pour partager leur expérience, et apporter des compétences recherchées par chacun à leur entrée en formation. Un échange bienveillant et apprécié de tous.



LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

CERTIFICATION CFF2 DU 3 MAI 2023 A ST QUENTIN FALLAVIER

Session complète

Liste des inscrits

CHENAVIER Didier	ARTAS CHARANTONNAY
PICAUT Christophe	ARTAS CHARANTONNAY
MICHON Severine	A.S. CESSIEU
SUAREZ Sebastien	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
KECHABA Ahmed	CVL 38
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
ASSORIN LUCAS	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER Annulé
LUCCHINO Adrien	F.C PAYS VOIRONNAIS
MORATA Mathis	F.C PAYS VOIRONNAIS
CLERMONT Alexandre	F.C. BOURGOIN JALLIEU
ERROCHDI Ridha	FC ST MARTIN D'HERES
FREVILLE Gregory	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
APPLANAT Diane	F.C. SUD ISERE
MARTIN Corentin	F.C. SUD ISERE
POITE Remy	F.C. SUD ISERE
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
CHAUVY Corentin	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT
MIOZ Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
TOUCHET Francois	ISLE D'ABEAU F.C.
BERNILLON Fabien	MUROISE F. ST BONNET DE MURE
BOUQUET Kevin	U. S. BEAUVOIR ROYAS
PIOMBO Aurélien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
SURENYAN Alain	U. S. BEAUVOIR ROYAS
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
PERNOT Aldric	U.S. DOLOMOISE
VESSELA Luc	U.S. DOLOMOISE
GONZALES Corentin	U.S. LA MURETTE
DECOURT Yoann	U.S. REVENTINOISE
LIMA Frederic	U.S. ST PAUL DE VARGES
PASCAL Richard	ST QUENTIN FALLAVIER
GRACA Julien	VALLEE DE LA GRESSE
VERGINI Thomas	VALLEE DE LA GRESSE

CERTIFICATION CFF1 DU 7 JUIN 2023 A CROLLES

Liste des inscrits

Nom Prénom	Club
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISET
DOUCOURE Simbala	A.C. SEYSSINET PARISET
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
DJELLAL Adil	AJAT VILLENEUVE
OUAZENE Safouane	AJAT VILLENEUVE
	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BESSENAY Kylyann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
CHIHAI Ghaith	ES RACHAIS
FEBUSSE Florian	F.C. CROLLES BERNIN
ABDESSATAR Anis	F.C. SEYSSINS
LAMBERT Marc	F.C. SEYSSINS
BUISSON Maxime	F.C. VAREZE
HASSIBI Mohamed	O.C. D'EYBENS
REMY Benjamin	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
CHAALAL Farah	U.S. ST PAUL DE VARGES
PIEDIMONTE Mathieu	U.S. ST PAUL DE VARGES
MAAFA Mohamed Amine	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>